



l'Info CONSUEL

#6 - Janv. 2023



Nos meilleurs vœux pour 2023 vous accompagnent !

Dans un contexte incertain, les nouveaux usages de l'électricité et du digital, en lien avec la transition énergétique, sont un axe essentiel de développement pour notre filière. CONSUEL est plus que jamais à vos côtés pour vous accompagner dans ces défis et préparer cet avenir connecté, en toute sécurité et responsable.

Nous profitons donc de ce 6^{ème} numéro de **l'Info CONSUEL** pour vous présenter nos meilleurs vœux.

Que 2023 rime pour vous et vos proches avec joie, bonheur et réussite !

Ce numéro est pour nous l'occasion de faire une rétrospective des Matinales Courants Faibles que nous avons organisées au second semestre 2022. Le numérique prend, en effet, de plus en plus de place dans les installations que vous réalisez et ces Matinales ont été des moments d'échanges pour évoquer des solutions pérennes et performantes dans ce domaine.

Nous vous présentons également les nouveaux dossiers techniques qui seront à joindre aux Attestations de Conformité pour vos installations photovoltaïques ainsi que nos nouveaux rapports d'inspection.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce 6^{ème} **Info CONSUEL**.

Les équipes CONSUEL

AU SOMMAIRE...

Rétrospective des
Matinales Courants
Faibles 2022

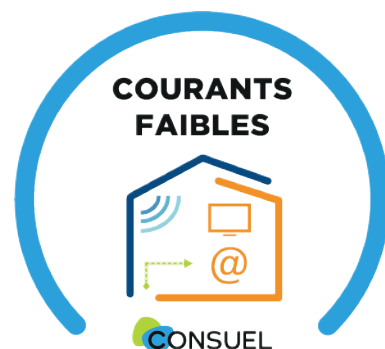
Nouveaux dossiers
techniques pour le
photovoltaïque

Nouveaux rapports
d'inspection

Rétrospective des Matinales Courants Faibles 2022

5 Matinales Courants Faibles...

L'ensemble de la filière électrique s'accorde à dire que l'activité relative aux Courants Faibles est en nette croissance ces dernières années avec notamment le défi de la sobriété énergétique, le développement du numérique et de la mobilité verte, l'avènement du bâtiment connecté, sécurisé et de son pilotage, du télétravail, du maintien au domicile, de la domotique, du PoE (power over ethernet) ...



La publication de la nouvelle version de la norme XP C 90-483, en novembre 2020 et à laquelle nous avons participé, sur les systèmes de câblage résidentiels secondaires des réseaux de communication témoigne, elle aussi, des évolutions technologiques qui touchent les Courants Faibles et ont un impact sur l'activité des installateurs.



Enfin, les derniers travaux sur le Guide Objectif Fibre où CONSUEL était présent, en « écho » avec l'anticipation de l'arrêt du cuivre (RTC), fixent les bonnes pratiques pour des réseaux de qualité.

Venez découvrir
nos solutions...
pour des installations courants
faibles performantes !

Avec la présence de
Schneider Electric
et Objectif Fibre (ORANGE)

**INVITATION
MATINALES
Courants Faibles
2022**

14 octobre
25 octobre
8 novembre
23 novembre
8 décembre

S'INSCRIRE

www.consuel.com

L'activité "Courants Faibles" existe au CONSUEL depuis près de 30 ans, cette expérience nous vaut d'être reconnu en tant que **réfèrent technique** par les donneurs d'ordre (bailleurs), les prescripteurs (architectes, BE, etc.) sans oublier notre présence dans les commissions normatives ou organisme de qualification (Qualifelec).

Aussi, avons-nous organisé sur le second semestre de l'an dernier, 5 Matinales Courants Faibles qui ont eu lieu à Dijon, Gennevilliers, Rennes, Lyon et Toulouse.

Ces rencontres animées par Arnaud ALEXANDRE (Responsable Courants Faibles) en présence de Sébastien OLIVIER (Directeur Clients), Grégoire GOUT (Schneider Electric) et Didier CAZES (Orange pour Objectif Fibre) nous ont permis de réunir environ **200 professionnels** installateurs, bailleurs et bureaux d'études, autour d'une thématique principale : **la performance et la pérennité des installations de courants faibles dans l'habitat...**

Des occasions, pour chacun, d'échanger autour de ses attentes et besoins ainsi que sur son expérience.



Rétrospective des Matinales Courants Faibles 2022

Que retenir de ces Matinales ?



Aujourd'hui, après la réalisation d'une installation, il est **difficile**, pour l'installateur professionnel de **maîtriser l'ensemble des process** de réception des réseaux de communication.

“

L'ensemble des parties prenantes n'est pas aligné en termes d'objectifs ; **chacun œuvre dans son champ d'actions**, ce qui génère un manque de communication et de ce fait de compréhension de la part des utilisateurs.

Lors de la construction d'un immeuble, l'installation des **réseaux numériques** est encore trop souvent **considérée comme un coût supplémentaire** pour les maîtres d'ouvrage et les prescripteurs plutôt que comme une forte valeur ajoutée apportée au bâtiment, notamment en matière de services.

“

Les installateurs mentionnent qu'il faudrait **mettre en œuvre une vraie démarche d'acquisition de compétences et de qualification** alliant l'installation mais aussi la maintenance des équipements concernés.

“

La **connaissance de certaines exigences** tel que le cahier de recette pour la partie réseau de communication, **reste insuffisante** et/ou doit aussi être intégrée par la maîtrise d'ouvrage.

D'autres Matinales Courants Faibles auront lieu en 2023, nous vous tiendrons informés ...

Comment valoriser vos installations de Courants Faibles ?

Demain, avec la recharge pour véhicule électrique, l'autoconsommation et autres technologies, le pilotage sera plus complexe et devra être interopérable et évolutif. **Un nouveau défi pour vous, installateurs, contraints de maîtriser ces technologies afin d'obtenir de nouveaux marchés.** Là encore, les services du **CONSUEL** pourront vous accompagner.

Bien sûr, il s'agit de démarches volontaires qu'il peut être très intéressant de défendre notamment auprès des promoteurs et bailleurs sociaux dont l'objectif principal est la performance du réseau dans chaque logement.

CONSUEL met à votre disposition le Certificat de Conformité pour vos installations de fibre optique et/ou de réseaux de communication.

Ce Certificat répond parfaitement aux évolutions de la norme XP C 90-483 et apporte aux maîtres d'ouvrage la garantie de la conformité de l'installation.

Il valorise également votre travail et assure à l'utilisateur le bon fonctionnement et la performance de son installation numérique.

| CONSUEL | | BON DE COMMANDE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DE TÉLÉDISTRIBUTION | |
|---|--|--|--|
| N° client CONSUEL: 1224 - N° de SIRET: 759 759 759 00520 - Code NAF/APE: 482004 - N° de TVA: 1512521243 | | | |
| OPERATION Site GANCI Les Collines de l'Arche 75 route de la Défense 92057 Paris La Défense | | INSTALLATEUR GANCI Les Collines de l'Arche 75 route de la Défense 92057 Paris La Défense Tel: 33 01 87 27 38 81 Email: info.gan@consuel.com | |
| INSTALLATION DE TÉLÉDISTRIBUTION | | | |
| NOMBRE DE SITES DE RECEPTION: 1 NOMBRE DE SATELLITES DISTRIBUES: 1 NOMBRE DE LOGEMENTS: 1 | | NOMB SATELLITES DISTRIBUES ET/OU POSITIONS ORBITALES: MCDN/PLM/CECIR | |
| <small>* Pour les sites autres que logements sociaux, hôtels, cliniques, résidences de vacances, indiquer le nombre de prises de télécom.</small> | | | |
| COMPLEMENT D'INFORMATION | | | |
| MDP/PMH | | | |

Nouveaux dossiers techniques pour le photovoltaïque



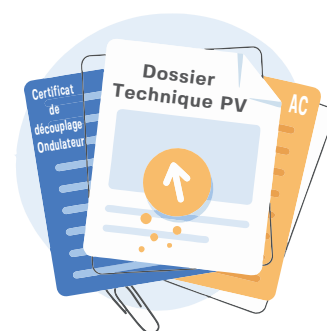
Avant la fin du mois de mars 2023, nous mettrons à votre disposition de nouveaux dossiers techniques pour les installations de production d'énergie électrique notamment photovoltaïque.

Les nouvelles versions de ces dossiers, portant la référence **SC 144 A à D**, font actuellement l'objet d'une mise à jour et prendront en compte les nouveaux matériels et configurations qui arrivent sur le marché depuis janvier 2020.

Nous vous rappelons que ces dossiers techniques sont à joindre à vos Attestations de Conformité bleue et/ou violette lors de votre envoi pour demande de visa.

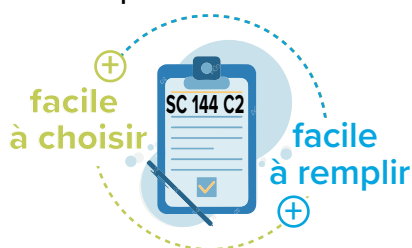
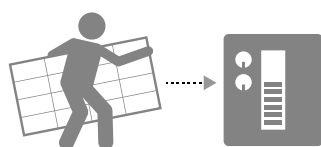


Lors de l'envoi de l'Attestation de Conformité, votre dossier technique doit être accompagné du certificat de découplage de votre onduleur s'il possède un dispositif intégré. Pensez dès aujourd'hui à joindre la dernière version de ce certificat de découplage conforme à la DIN VDE0126-1-1 (2013-08).



Création d'un nouveau dossier technique :

Le développement de l'usage des générateurs photovoltaïques réalisés avec des modules A.C. (module PV et onduleur associé) nous conduit à créer un nouveau dossier technique plus facile à choisir et plus facile à remplir: le **SC 144 C2**.



Les nouvelles versions des dossiers techniques mises à votre disposition seront donc :

- Installations photovoltaïques sans protection contre les surintensités côté DC et sans stockage par batterie, hors micro-onduleurs → **SC 144 A-4**

- Installations photovoltaïques avec protection contre les surintensités côté DC et sans stockage par batterie, hors micro-onduleurs → **SC 144 B-4**

- Installations photovoltaïques avec stockage par batterie → **SC 144 C-4**



- Installations photovoltaïques réalisées exclusivement avec micro-onduleurs sans stockage, ou avec stockage par sous-ensembles convertisseurs + batterie dont l'énergie de stockage est ≤ 5 kWh → **SC 144 C2-1**

- Installations d'énergie électrique autres que photovoltaïque → **SC 144 D-4**

Nouveaux dossiers techniques pour le photovoltaïque

Pour chaque chantier, il conviendra donc de renseigner un ou plusieurs dossiers techniques. **Nous vous tiendrons informés de la date à partir de laquelle vous pourrez trouver les nouvelles versions de nos dossiers techniques sur la page de notre site internet :**

<https://www.consuel.com/dossiers-techniques/>

| Dossier technique à joindre à l'Attestation de Conformité bleue ou violette | | | Stockage par batterie | |
|--|--|--|--|--|
| | | | Sans batterie => Attestation bleue + dossier technique ... | Avec batterie => Attestation violette + dossier technique... |
| Installation photovoltaïque hors micro-ondulateur et batterie possible | Protection contre les surintensités sur les circuits DC | Avec protection | SC 144B-4 | SC 144C-4 |
| | | Sans protection | SC 144A-4 | situation interdite |
| Installation photovoltaïque avec micro-ondulateur et batterie possible | Sans batterie | Attestation de Conformité bleue  | SC 144C2-1 | |
| | Avec batterie | Attestation de Conformité violette  | | |
| Autre installation de production | | | SC 144D-4 | |



Chaque dossier technique comportera une aide au remplissage et des schémas de principes afin de vous guider dans son choix et remplissage.

Nous vous invitons à consulter ces aides, afin d'éviter des retours de nos services.



Gabarits de dossiers techniques :

Si vous avez l'habitude d'utiliser toujours le même système sur vos chantiers de manière répétitive, il est possible d'utiliser un « gabarit » de dossier technique. Ceci vous évitera de renseigner un dossier identique pour chaque chantier.

Attention : ce dispositif est possible uniquement si vos installations comportent exactement les mêmes nombre et marque de modules et onduleurs.



Vous êtes intéressé par nos gabarits ?

Contactez-nous au **0 821 203 202**,

un de nos Chargés de Clientèle Technique vous guidera dans cette démarche.

Nouveaux rapports KIZEO d'inspection...

Dans notre **Info CONSUEL #4** de mai 2022, nous vous informons de l'arrivée de rapports d'inspection nouvelle génération à l'ergonomie améliorée vous permettant de **retrouver plus rapidement les principales informations utiles**. Il s'agissait des rapports pour les installations :

- neuves ou en rénovation totale des logements individuels
- photovoltaïques
- existantes des services généraux.


Comme annoncé, nous étendons aujourd'hui **cette nouvelle génération de rapports aux installations :**

- Nouveau !**
- **de logements collectifs neufs ou en rénovation totale**
 - **de logements individuels mis en sécurité ou en rénovation partielle**
 - **d'IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicule électrique)**
 - **de services généraux neufs.**

Les principales améliorations ergonomiques apportées par ces nouveaux rapports sont :

1

En haut du rapport , vous avez immédiatement le résultat de la visite :

| | |
|---|---|
| <p>RAPPORT (DRE759-1) Rapport sécurité électrique résultant d'un sondage et échantillonnage sur les parties fixes de l'installation électrique de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques (récepteurs exclus), réalisé sans démontage ni déplacement de meubles, ni déplacement d'objets ou d'éléments. Il est établi en application des articles D 342-18 à D 342-21 du code de l'énergie, de l'article 28 du décret 2017-26 du 12/01/2017 modifié et du règlement d'intervention du CONSUEL dans l'objectif de viser les attestations de conformité établies sous la responsabilité de leur auteur. Ce rapport ne se substitue pas aux vérifications réglementaires (code du travail, règlement incendie, code de l'énergie, ...)</p> <p>CONSUEL Accréditation Colfrac Inspection, n°3-066, portée disponible sur www.colfrac.fr</p> <p>Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.</p> <p>Référence CONSUEL : LI224200598 Installation : Tout Nature de l'intervention : Instal. neuve Type de visite : Visite CONSUEL (voir règlement d'intervention CONSUEL)</p> | <p>CLIENT / INSTALLATEUR Nom : Nom Client/Installateur Adresse : Adresse Client/Installateur Code Postal / Ville : Ville du Client/Installateur</p> <p>SITE VISITÉ Nom : Nom du site visité Adresse : Adresse du site visité Code Postal / Ville : Ville du site visité</p> |
| <p> Aucune déclaration de mise en conformité n'est attendue.</p> | |



Notre visite n'a relevé aucune non-conformité

L'Attestation de Conformité visée est déposée dans la rubrique *Gérer mes AC visées* de **monespaceconsuel**. Vous pouvez la télécharger.




Dans le cadre d'une 1^{ère} mise sous tension, vous devez la transmettre à votre gestionnaire de réseau.



Des non-conformités ont été relevées

Vous devez :

- 1 **CORRIGER** les non-conformités constatées
- 2 **SIGNER électroniquement**, depuis la rubrique *Mes dossiers* de **monespaceconsuel**, votre déclaration de mise en conformité
- 3 Si le courrier accompagnant le rapport vous informe d'une **contre-visite**, celle-ci sera réalisée dans les 15 jours après signature électronique de votre déclaration de mise en conformité et réception de son paiement. (Vous pouvez régler la contre-visite en ligne depuis la rubrique *Mes dossiers*)

| | |
|--|--|
| <p>RAPPORT DRE749-1 Rapport sécurité électrique résultant d'un sondage et échantillonnage sur les parties fixes d'installations de consommation à usage domestique (récepteurs exclus) apparentes et accessibles, sans démontage, ni déplacement de meubles, ni déplacement d'objets ou d'éléments. Il est établi en application des articles D 342-18 à D 342-21 du code de l'énergie, et du règlement d'intervention du CONSUEL dans l'objectif de viser les attestations de conformité aux règles électriques établies sous la responsabilité de l'installateur.</p> <p>CONSUEL Accréditation Colfrac Inspection, n°3-066, liste des sites et portée disponibles sous www.colfrac.fr</p> <p>Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. Référence CONSUEL : RE224201000 Type de visite : Visite Consuel</p> | <p>CLIENT / INSTALLATEUR Nom : Nom Client/Installateur Adresse : Adresse Client/Installateur Code Postal / Ville : Ville Client/Installateur</p> <p>SITE VISITÉ Nom : Nom du site visité Adresse : Adresse du site visité Code Postal / Ville : Ville du site visité</p> |
| <p> Au moins une observation, pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires, a été relevée. Une déclaration de mise en conformité est attendue.</p> <p>Données déclarées Type de locaux : Appartement Type de travaux : Rénov. totale</p> | |

Nouveaux rapports KIZEO d'inspection...

.2

La rubrique Complément d'identification et relevé

Vous avez une lecture rapide des non-conformités relevées pour lesquelles des travaux correctifs doivent être apportés par vos soins, avant la signature de la déclaration de mise en conformité de l'installation.

→ Chaque non-conformité à corriger est précédée d'une flèche rouge

| | |
|-----------------------------------|--|
| Echantillon(s) concerné(s) | Observation(s) pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires. Une déclaration de mise en conformité est attendue. |
| Echantillon 1 | Protection contre les contacts directs |
| Echantillon 2 | → 24 - Appareillage sous tension cassé présentant un risque de contact direct. |
| Echantillon 3 | Protection contre les surintensités |
| | → 18 - L'interrupteur différentiel est surchargé.(40 A) |
| Echantillon(s) concerné(s) | Observation(s) n'attendant pas de réponse |
| Echantillon 2 | Protection contre les contacts directs 24 - Obturateurs manquants au tableau sous tension. Observation corrigée pendant la visite. |

→ Le tableau des Observations n'attendant pas de réponse :

Vous retrouvez dans le cadre blanc, nos observations complémentaires pour lesquelles aucune réponse de votre part n'est attendue. Ces informations peuvent éventuellement vous aider à terminer vos travaux ou savoir ce qui a été corrigé lors de la visite.



Utilité de l'Attestation de Conformité après une mise en sécurité

Dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, le propriétaire bailleur est tenu d'annexer au contrat de location, lors de sa signature ou de son renouvellement, une Attestation de Conformité pour mise en sécurité ou un état de l'installation intérieure d'électricité dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Après vos travaux, vous avez donc tout intérêt à proposer à votre client de lui fournir une Attestation de Conformité jaune visée par nos services, valable 6 ans, qui :

- 1 Valorisera vos travaux
- 2 Permettra à votre client de respecter ses obligations de bailleur responsable et d'**apporter la preuve qu'il loue un logement électriquement sûr.**

